



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 30 juin 2021 DELIBERATION

Rapporteur : M. Frédéric LOUSTAU

Secrétaire de séance : Madame Brigitte ROSSI

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 27
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET,
Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE,
Adjointes,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE,
Mme Dominique QUÉHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE,
M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO,
Mme Marie SAYERSE,
M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, Mme Patricia PROHASKA, M. Jean-Paul PORTESSSENY,
M. Daniel LACRAMPE, Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Philippe GARROTÉ
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à M. Jean-Paul PORTESSSENY
- Mme Laurence DUPRIEZ donne pouvoir à Mme Nathalie PASTOR

- Etais excusé :

- M. Clément SERVAT

11 - RESTRUCTURATION FONCIERE DE LA FORET COMMUNALE D'OLORON SAINTE-MARIE

L'Office National des Forêts a inscrit à son programme la révision de l'aménagement forestier de la forêt communale d'Oloron Sainte-Marie.

Dans le cadre de cette étude, une mise à jour de la liste et de la surface des parcelles cadastrales constituant la forêt communale et sur lesquelles la commune demande l'application du régime forestier est apparue nécessaire du fait :

- de la distraction de deux parcelles cadastrales représentant une surface totale de 0 ha 53 a 85 ca,

- des mises à jour du cadastre (redécoupage et renumérotation de quelques parcelles) et d'un recalage plus précis du périmètre rendu possible avec les outils aujourd'hui disponibles (notamment par l'exploitation des différents fonds de cartes sur SIG). Ces mises à jour et ajustements aboutissent à un gain de surface de 7 ha 35 a 03 ca.

La liste des parcelles cadastrales relevant du régime forestier et leur localisation sur cartes sont jointes en annexe.

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **SOLLICITE** en application des articles L. 211.1, L. 211.2 et L. 214.3 du Code Forestier :

- la distraction du régime forestier de la surface en relevant actuellement, soit 2 467 ha 10 a 61 ca,

- l'application du régime forestier d'une nouvelle contenance de **2 473 ha 91 a 79 ca.**

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 30 juin 2021.

Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 02/07/2021

Le Maire,


Bernard UTHURRY

